

Mieux récupérer pour bien recycler

La collecte des **matières récupérables** avec **bac** pour le territoire de la MRC des Basques débutera le **1^{er} janvier 2025** et la fréquence des collectes passera aux 2 semaines. **Jusqu'au 31 décembre 2024, la collecte se poursuivra avec les sacs. Les bacs ne pourront être utilisés qu'à partir du 1^{er} janvier 2025.**

La distribution des **bacs bleus** aura lieu dans chacune des municipalités entre le 13 novembre et le 18 décembre 2024, selon l'ordre de priorité suivant :

- | | |
|-----------------------|------------------------------|
| 1- Saint-Guy | 7- Saint-Mathieu-de-Rieux |
| 2- Saint-Médard | 8- Saint-Simon-de-Rimouski |
| 3- Sainte-Rita | 9- Saint-Éloi Trois-Pistoles |
| 4- Saint-Clément | 10- Notre-Dame-des-Neiges |
| 5- Saint-Jean-de-Dieu | 11- Trois-Pistoles |
| 6- Sainte-Françoise | |



Veillez noter que la période de distribution pourrait être décalée pour des raisons hors de contrôle, telles que des conditions météorologiques défavorables ou d'autres facteurs imprévus.

Important changement à compter du 1^{er} janvier 2025 concernant le tri des matières récupérables

Les matières devront être déposées en vrac dans le bac bleu.



Pour toute information concernant les matières récupérables, nous vous invitons à consulter le site WEB de la MRC à l'adresse :

<https://www.mrcdesbasques.com/vivre-dans-les-basques/environnement-et-gestion-des-matieres-residuelles/mieux-recuperer-pour-bien-recycler/>